Mairie de Cesny aux Vignes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le cinq avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Éric DUVAL, Maire.

<u>Étaient présents</u>: Madame et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLEJAS Christian, CHARLES Aurélie, Adjoints au Maire, BOURBIA Karim, BUREL Cyril, CHESNEL Mickaël, OLIVIER Christophe et VANNESTE Jean-Paul, Conseillers Municipaux.

Étaient absents : Madame DOGUET Julie, Messieurs CHAGNEUX Philippe et TRÉOL Olivier.

Monsieur BOURBIA Karim a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur HUET Pascal, Trésorier Municipal de Saline (Troarn), assistait également à la séance dont l'objet principal portait sur l'étude des différents documents budgétaires.

I - Affaires Generales

1°) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 22 FEVRIER 2018

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu de la séance du 22 février 2018 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Monsieur OLIVIER Christophe, absent lors de la réunion.

2°) INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS

Monsieur le Maire fait part d'informations concernant les principaux dossiers en cours, soit :

♦ Scolaire :

Les services de l'Éducation Nationale ont accepté notre demande de dérogation pour le retour de la semaine scolaire à 4 jours dès septembre prochain. Les enfants n'auront plus cours le mercredi matin et la commune n'est plus dans l'obligation d'organiser les activités périscolaires.

Concernant cette prochaine rentrée scolaire, la 3ème classe est maintenue. A ce jour, Cesny aux Vignes n'est pas concernée par une suppression de poste.

♥ Plan Local d'Urbanisme :

Les différents avis reçus des personnes publiques associées sont tous favorables, certains assortis de prescription. Très vraisemblablement ce dossier sera-t-il relancé courant avril puisqu'un délai imprescriptible de 3 mois était obligatoire afin de permettre aux personnes publiques associées d'étudier ce document.

♥ Recrutement de contrats aidés :

Pas de précisions complémentaires à celles de la dernière réunion de conseil. Nous restons dans l'attente des prescriptions de Pôle Emploi dont les services étudient actuellement les profils de différents candidats. Nous commencerons ensuite les entretiens.

♦ Projet nouveau cimetière :

Comme convenu lors de la réunion de conseil municipal, nous avons sollicité Madame DATTEE afin de l'informer de notre projet d'agrandissement de cimetière.

Ce projet est conditionné à l'achat de terrain (303 m²) lui appartenant. A ce jour, celle-ci n'a pas répondu à notre demande. Une relance va être réalisée et nous évoquerons, dans ce nouveau courrier, l'éventualité d'une expropriation en cas de refus ou de non-réactivité de sa part.

☼ Transfert de voiries et espaces communs de lotissements :

Une première rencontre avec Maître Bompain-Chatelard aura lieu le 20 avril prochain dans le cadre de la reprise de la voirie et des espaces communs des lotissements de la Fontaine et de Reviers.

Concernant celle de l'impasse Sébastien Saint Clair, Maître Marguerite reste dans l'attente d'un document de la part du service des hypothèques. La signature de l'acte est donc imminente pour ce dossier.

♦ Vente Impasse Ancienne Poste :

Une première rencontre aura lieu le 17 avril 2018 avec les 3 riverains concernés.

♦ Abribus route de Croissanville :

Le devis de pose et manutention de cet abribus a été validé le 30 mars dernier pour un TTC de 696 € (un premier devis avait été fourni par une autre société pour 888 €).

☼ Miroir intersection des deux routes Départementales :

Commandé mi-mars au tarif de 576 € TTC, la livraison est imminente.

3°) POSITIONNEMENT DES POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES POUR LA COLLECTE DU VERRE

Monsieur le Maire rappelle que le Comité Syndical du SMEOM a décidé de remplacer la collecte du verre en porte à porte par un apport volontaire de la part de l'usager. Des bornes à verre seront ainsi installées sur les différentes communes. Les conseillers municipaux sont invités à définir l'emplacement de cette ou de ces bornes(s) à verre, étant précisé que les caractéristiques ci-dessous doivent être respectées soit :

- voie accessible à un poids lourd,
- pas de stationnement possible devant la borne (dépôt minute autorisé),
- zone où le trafic n'est pas trop important ou dangereux (virage, côte, etc...)
- emplacement éloigné des lignes électriques, téléphoniques et branches d'arbres,
- espace suffisant autour de la borne pour la circulation des piétons et personnes à mobilité réduite.

A l'unanimité, les Conseillers Municipaux estiment que deux bornes sont nécessaires pour la commune de Cesny aux Vignes : la première Cour Gobusseau, afin d'être mise à disposition aux locataires de la salle ; l'emplacement de la seconde reste à définir selon les critères exigés par le SMEOM. Monsieur le Maire s'engage à solliciter auprès du SMEOM une documentation technique de la borne à verre ; celle-ci sera communiquée à chaque conseiller municipal avec un plan de la commune, afin que chacun puisse y réfléchir sereinement.

II - FINANCES

1°) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

① COMPTE DE GESTION 2017

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2017 du budget général de la Commune a été réalisée par Monsieur HUET, Trésorier Municipal, et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif.

Aussi, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif de Monsieur le Maire et du compte de gestion de Monsieur le Trésorier, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le compte de gestion de Monsieur le Trésorier pour l'exercice 2017 dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

© COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur VANNESTE Jean-Paul, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le compte administratif de l'exercice 2017 arrêté comme suit :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 011	71 297.46 €	Chapitre 013	1 621.63€
Chapitre 012	140 246.18 €	Chapitre 70	33 482.04 €
Chapitre 65	32 786.14 €	Chapitre 73	143 648.43 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 74	103 858.53 €
		Chapitre 75	5 253.60 €
		Chapitre 76	4.24 €
		TOTAL	288 516.07 €
		Résultat 2016 reporté	148 027.34 €
TOTAL	260 200.78 €	TOTAL	436 543.41 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 20	3 120.00 €	Chapitre 10	11 007.24 €
Chapitre 21	17 779.96 €	Chapitre 13	958.10€
		TOTAL	11 965.34 €
		Résultat 2016 reporté	39 390.57 €
TOTAL	20 899.96 €	TOTAL	51 355.91 €

Soit:

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes			
- Prévues	256 972.66 €	17 609.43 €	274 582.09 €
- Réalisées	288 516.07 €	11 965.34 €	300 481.41 €
Dépenses			
- Prévues	405 000.00 €	57 000.00 €	462 000.00 €
- Réalisés	260 200.78 €	20 899.96 €	281 100.74 €
Résultat exercice	28 315.29 €	- 8 934.62 €	19 380.67 €
Report antérieur (2016)	148 027.34 €	39 390.57 €	187 417.91 €
Résultat cumulé	176 342.63 €	30 455.95 €	206 798.58 €

③ Affectation des resultats 2017

Vu les résultats du Compte Administratif 2017, lesquels s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : + 176 342.63 € Section d'investissement : + 30 455.95 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité des excédents 2017 au budget 2018 de la manière suivante :

- En recettes de fonctionnement, à l'article 002, pour 176 342.63 €,
- En recettes d'investissement, à l'article 001, pour 30 455.95 €.

4 Budget primitif 2018

Les Commissions Municipales se sont réunies le 29 mars dernier afin d'étudier le projet de budget primitif 2018. Elles ont rappelé que chaque année, les taux communaux étaient revalorisés de 1 %. Considérant les résultats satisfaisants de fin d'exercice 2017 et l'abandon des activités périscolaires en septembre prochain, elles ont souhaité qu'une pause soit réalisée pour 2018 et que les taux soient maintenus identiques à ceux de l'an passé, avec toutefois le risque d'une augmentation plus importante en 2019 selon les résultats de fin d'année 2018.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'inscrire, au budget de l'exercice 2018, le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
Anciens Combattants	250.00 €	7 voix Pour (Éric DUVAL, membre du Bureau de
		l'Association n'a pas pris part au vote)
Association des Parents	500.00€	8 voix Pour
d'élèves		

■ IMPOTS DIRECTS: VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2018

Après en avoir délibéré, par 7 voix pour et 1 voix contre (*Cyril BUREL*, *préférant une augmentation faible mais régulière*), le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter les taux communaux pour 2018 ; ceux-ci sont maintenus identiques à ceux de 2017, soit :

	Taux 2017	Taux 2018	Bases 2018	Produit attendu
Foncier non bâti	36.66 %	36.66 %	31 800	11 658 €
Foncier bâti	20.83 %	20.83 %	209 600	43 660 €
Taxe d'habitation	18.71 %	18.71 %	257 400	48 160 €
C.F.E.	16.06 %	16.06 %	31 100	4 995 €
TOTAL				108 473 €

■ BUDGET PRIMITIF 2018:

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2018 équilibré de la façon suivante :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	Propositions	RECETTES	Propositions
Chapitre 011	217 679.00 €	Chapitre 70	33 400.00 €
Chapitre 012	153 625.00 €	Chapitre 73	134 918.00 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 74	91 168.00 €
Chapitre 65	38 925.00 €	Chapitre 75	4 571.37 €
Chapitre 67	900.00 €	Chapitre 013	1 600.00 €
Article 022	15 000.00 €	Article 002 - reprise excédent	176 342.63 €
TOTAL	442 000.00 €	TOTAL	442 000.00 €

- <u>Section d'investissement</u>:

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	Propositions
Chapitre 20	17 500.00 €	Chapitre 10	3 744.05 €
Chapitre 21	22 225.00 €	Chapitre 13	8 300.00 €
		Article 001 - reprise excédent	30 455.95 €
TOTAL	42 500.00 €	TOTAL	42 500.00 €

Monsieur HUET, Trésorier Municipal, constate que depuis plusieurs années, la commune n'est plus endettée. Aussi, il invite les conseillers municipaux à envisager le financement de nouveaux projets par un nouvel emprunt

considérant le caractère très attractif des taux en ce moment.

Il est rappelé qu'une étude est actuellement en cours afin de chiffrer les travaux d'aménagement du bourg. Le constat de Monsieur HUET permet d'envisager cette future opération sans se démunir de la réserve.

III - QUESTIONS DIVERSES

Madame CHARLES fait part des informations suivantes :

♦ État civil:

■ 2 naissances:

Karim BOURBIA

- Livia LEPRETTRE, née le 15 février,
- Gabrielle JANDIA, née le 24 février.

♦ Social:

• Le repas annuel destiné aux personnes âgées de notre commune aura lieu le dimanche 29 avril prochain au restaurant « Le Cheval Blanc » à Crèvecoeur en Auge.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H	
Le secrétaire de séance	Le Maire,

Éric DUVAL.